



INFORMATION

L'installation du Conseil Municipal aura lieu le :

Samedi 28 mars 2026 à 18 heures
dans la salle des Agriculteurs

Suite aux élections municipales du 22 mars 2025, le conseil municipal doit se réunir conformément en application des articles L.2121-11 et L.2121.12 du Code Général de Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR :

- Prise d'acte du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2026

Projets de délibération

RAPPORT N°	DESIGNATION
1	Election du Maire
2	Détermination du nombre de postes d'adjoints
3	Elections des Adjoints par scrutin de liste
4	Lecture de la Charte de l'élu local
5	Pouvoirs accordés au Maire en application de l'Article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales